



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR** **RÈGLEMENT 927**

**AVIS PUBLIC** est par les présentes donné par la soussignée, assistante-greffière de la Ville de Rosemère :

**QUE** le Conseil municipal a adopté, à la séance ordinaire du 9 mars 2020, le règlement suivant :

**927 – Règlement décrétant des dépenses en immobilisation pour les programmes de réfection des infrastructures – eau potable et eaux usées, de réfection du réseau pluvial, de réfection du réseau routier (chaussées), de réfection des bâtiments et de réaménagement des bureaux et un emprunt de 3 360 000 \$ pour en payer les coûts;**

**QUE** la partie de ce règlement qui est relative à la réfection des bâtiments et au réaménagement des bureaux, et ce, pour un emprunt de 1 000 000 \$ a été approuvé par les personnes habiles à voter sous forme de scrutin référendaire de 15 jours se terminant le 15 juillet 2020 et a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation, en date du 22 juillet 2020;

**QU'**il est déposé au greffe de la municipalité, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance durant les heures de bureau;

**QU'**il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

FAIT À ROSEMÈRE CE 28 JUILLET 2020.

L'assistante-greffière,

FRANCINE BÉLANGER, OMA